

À l'ouverture de la séance du 11 juillet 2024, 20 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 14 membres présents, 6 procurations).

## **1. Procès-verbaux**

### **1.1 Procès-verbal du CA du 14 mars 2024 - vote**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2024 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 20 voix pour.

### **1.2 Procès-verbal du CA du 11 avril 2024 – vote**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 avril 2024 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 20 voix pour.

## **2. Prospective et moyens**

### **2.1 Débat d'orientation budgétaire 2025 - vote**

Le conseil d'administration de l'Université d'ANGERS adopte le principe de construction d'un budget initial 2025 visant à l'amélioration des indicateurs financiers fondamentaux, trésorerie, fonds de roulement, avec notamment une cible de capacité d'autofinancement de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour fin 2025.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 4 voix contre (5 membres dont deux porteurs d'une procuration sont arrivés en séance).

### **2.2 Acceptation du legs avec charge consenti par Mme ASTIÉ au profit de l'UA – vote**

Le conseil d'administration décide d'accepter le legs avec charge consenti à l'Université d'Angers par Madame Monique ASTIÉ, constitué par "*l'argent provenant de la vente [de son] pavillon, des meubles et autres objets qui s'y trouvent, (...) ainsi que [de ses] actions et obligations*" et qui devra être distribué par l'établissement sous forme de bourses de recherche à des étudiants méritants pour qu'ils puissent faire des thèses de doctorat en biologie végétale, aux clauses et conditions énoncées par la testatrice, étant précisé que cette acceptation excepte la tapisserie d'Aubusson "Les Nymphéas" figurant à l'inventaire dressé le 23 janvier 2024 en vue de sa dévolution à la nièce de la défunte, Madame Marie-Laurence ASTIÉ.

La présente acceptation sera transmise au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en vue de solliciter son autorisation selon les formes requises.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **2.3 Modification de la délibération FEDER CA053-2023 – vote**

Une demande de subvention FEDER est présentée au titre de cette opération, à hauteur d'environ 260 000 €. Le montant et les coûts éligibles maximums cofinancés par le FEDER seront définis par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale ainsi qu'aux règles de gestion régionales en vigueur. La part non cofinancée par le FEDER sera supportée par la structure.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour (un membre porteur d'une procuration n'est pas présent pendant le vote).

Cette décision ABROGE ET REMPLACE la délibération CA053-2023 du 08 juin 2023.

### **2.4 Modification de la délibération FEDER CA023-2024– vote**

Une demande de subvention FEDER est présentée au titre de cette opération, à hauteur d'environ 680 000 €. Le montant et les coûts éligibles maximums cofinancés par le FEDER seront définis par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale ainsi qu'aux règles de gestion régionales en vigueur. La part non cofinancée par le FEDER sera supportée par la structure.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Cette décision ABROGE ET REMPLACE la délibération CA023-2024 du 11 avril 2024.

### **2.5 Adhésion 2024 à l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissement) – vote**

L'adhésion 2024 à l'AMUE (l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissement) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour (un membre porteur d'une procuration est revenu en séance).

### **2.6 Création de l'équipe de recherche émergente « Prévention, Organisations et Parcours en soins Primaires » - Pôle Santé – vote**

La création de l'équipe de recherche émergente « Prévention, Organisations et Parcours en soins Primaires » au sein du Pôle Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3. Ressources Humaines**

#### **3.1 Référentiel des équivalences horaires pour les enseignants et enseignants-chercheurs 2024-2025 – vote**

Le référentiel des équivalence horaires pour les enseignants et enseignants-chercheurs 2024-2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

#### **3.2 Liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du RIPEC ou à la PCA – année universitaire 2024-2025 – vote**

La liste des fonctions ouvrant droit à la C2 du RIPEC ou à la PCA pour l'année universitaire 2024-2025 est approuvée.

Cette décision est adoptée avec 18 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

### **4. Enseignement et Conventions**

#### **4.1 Avenant à la convention de gestion entre la fondation Polytech et l'UA – vote**

L'avenant à la convention de gestion entre la fondation Polytech et l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

#### **4.2 Offre de formation – LP Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs - Faculté DEG – vote**

La Licence Professionnelle « Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs » au sein de la faculté DEG, sous réserve qu'elle soit en équilibre financier en fonction du nombre d'étudiant, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour (un membre a quitté la séance).

Fait à Angers, le 27 juin 2024

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

Signé le 17 juillet 2024